

MAIRIE DE DIETWILLER
HAUT – RHIN

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 050/2023
réglementant la circulation rue de l'Eglise à Dietwiller

Le Maire de la Commune de DIETWILLER,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2542-1 et suivants ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L. L.2212-1 et suivants;
VU le Code de la Route et ses articles R.411-25 à R.411-28, R.417-1 à R.417-13, L.411-8 et R.325-12 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la circulation routière ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité à l'occasion de travaux paysagers autour du cimetière.

ARRÊTE

Article 1 : En raison de travaux paysagers autour du cimetière, la rue de l'Eglise sera fermée le **28/12/2023** et la circulation des véhicules sera interdite sur cette rue.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par la commune pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis selon les lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions et lieux habituels.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sierentz
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres du Haut-Rhin
- Monsieur Thierry ERHART, Chef du Corps de Première Intervention Intercommunal de Landser – Schlierbach – Dietwiller
- SDIS de Saint-Louis
- Affichage

Fait à Dietwiller, le 28 décembre 2023
Le Maire,
Christian FRANTZ



ARRETE MUNICIPAL DIETWILLER n° 050/2023
réglementant la circulation rue de l'Eglise à Dietwiller